

Concept de sélection CE de tennis de table

Helsingborg (SWE)
Du 20 au 25.11. 2025

Version: finale

1. Date de la manifestation

Du 20 au 25.11. 2025

2. Conditions d'admission de l'IPC/de la FI

[Lien CE Helsingborg](#)

Directives relatives aux places de quota de l'IPC/de l'ITTF:

- Aucune place de quota pour les CE

Admissibilité (critères de qualification) selon l'IPC/ITTF:

- L'athlète figure dans le classement ITTF PPT avant les CE.
- Qualifications conformes aux [Statuts ITF 2025](#)

Critères d'inscription

Événements Elite: N'importe quel athlète classé peut être inscrit par une association membre. Si le nombre d'inscriptions est supérieur à la limite fixée, la priorité est accordée aux athlètes les mieux classés.

Événements Challenger: N'importe quel athlète classé peut être inscrit par une association membre. Si le nombre total d'inscriptions est supérieur au nombre d'athlètes autorisé, une place est garantie pour un joueur et une joueuse par association. Les places restantes sont attribuées par le Competition Manager. Les inscriptions sont prises en compte sur la base du premier arrivé, premier servi. La priorité est donc accordée aux inscriptions les plus rapides, dans le respect des délais imposés.

Événements Future: N'importe quel athlète classé ou non classé peut être inscrit par une association membre. Si le nombre total d'inscriptions est supérieur au nombre d'athlètes autorisé, la priorité est donnée aux athlètes débutants, non classés ainsi qu'aux athlètes les moins bien classés.

3. Sélections

3.1 Généralités

Les «Directives relatives à la performance exigée pour les concepts de sélection aux CM» servent de base à l'élaboration des concepts de sélection. Les limites A doivent être fixées de façon à ce qu'on puisse escompter, de la part des athlètes qui les atteignent, une place dans le premier tiers du classement des CM ou au moins dans le top 10. Les limites B doivent correspondre à une place dans la première moitié du classement.

Lors des compétitions prises en compte, il s'agit de démontrer que des performances optimales peuvent être planifiées et fournies en vue d'un événement. Atteindre une limite A ou B est une exigence de base pour que l'entraîneur propose un ou une athlète à la sélection.

La Commission spéciale du sport de Swiss Paralympic (FAKO) rend une décision de sélection à l'intention de la Commission de sélection de Swiss Paralympic, qui se compose du Président, du Vice-président et de la Secrétaire générale.

3.2 Période de sélection

Toutes les compétitions disputées pendant la période suivante et auxquelles les fédérations participent sont prises en considération par l'entraîneur-e national-e pour évaluer les athlètes et motiver la proposition de sélection adressée à la FAKO de Swiss Paralympic:
06.03.2025 – 21.06.2025

Compétitions de sélection

Les compétitions ci-après constituent la base pour remplir les critères de sélection:

Lignano (ITA)	Du 6 au 9.03.2025	Future
Lahti (FIN)	Du 8 au 10.04.2025	Future
Podgorica (MNE)	Du 30.04 au 3.05.2025	Challenger
Lasko (SLO)	Du 6 au 10.05.2025	Challenger
Lasko (SLO)	Du 12 au 16.05.2025	Elite
Ostrava (CZE)	Du 19 au 21.06.2025	Future

3.3 Critères de sélection

Critères principaux: Voici les performances exigées:

Limite A:

Elite: Qualification au tableau principal

ou

Challenger : 1x top 3

ou

Future : 1x victoire d'un tournoi ou 2x top 3

ou

2x victoires contre un top 10 au classement mondial ou contre un top 8 corrigé par nation (classe 1)

2x victoires contre un top 16 au classement mondial ou contre un top 12 corrigé par nation (autre classe)

Limite B:

Challenger: Qualification au tableau principal

ou

Future: 2x qualifications au tableau principal ou 1x top 3

ou

2x victoires contre un top 15 au classement mondial ou contre un top 12 corrigé par nation (classe 1)

2x victoires contre un top 24 au classement mondial ou contre un top 18 corrigé par nation (autre classe)

Remplir les critères de sélection est une condition indispensable mais pas nécessairement suffisante pour être sélectionné.

Jugement de l'entraîneur-e

Si l'athlète atteint au moins une limite B, le jugement de l'entraîneur-e est également pris en compte. Celui-ci s'appuie sur les critères suivants:

1. Courbe de forme
2. Santé
3. Potentiel de médaille selon le classement corrigé par nation
4. Potentiel pour l'avenir

Les athlètes peuvent également être sélectionnés à l'avance si cela s'avère judicieux.

3.4 Clause médicale

Les athlètes dont le potentiel d'obtention d'une médaille est avéré peuvent bénéficier d'une réglementation spéciale pour des motifs médicaux.

Le certificat médical doit être établi **directement** après le début de la maladie ou l'apparition de la blessure. L'entraîneur-e national-e propose en même temps d'autres compétitions de sélection ou critères d'évaluation à la FAKO de Swiss Paralympic.

3.5 Sélection tactique

Un-e athlète peut être proposé-e à la sélection pour des raisons tactiques.

Des départs dans des disciplines dans lesquelles les critères de sélection n'ont pas été remplis sont possibles pour des raisons tactiques, dans la mesure où le MQS est atteint dans la discipline concernée.

4. Communication

L'entraîneur·e national·e concerné·e s'assure que les athlètes et les entraîneur·e·s impliqué·e·s ont vu et lu le concept de sélection.

L'entraîneur·e national·e dépose sa proposition de sélection auprès de SSFR/PluSport. SSFR/PluSport transmet ensuite les propositions à la FAKO. Cela vaut aussi pour les changements ultérieurs du concept de sélection.

La FAKO émet une décision de sélection et la transmet à la Commission de sélection de Swiss Paralympic. La décision finale concernant la sélection appartient à la Commission de sélection.

Swiss Paralympic fait part oralement de sa décision définitive à l'entraîneur·e national·e, qui a pour mission d'informer immédiatement les athlètes concernés par téléphone, y compris en cas de décision négative. Dès que la première phase de communication est terminée, Swiss Paralympic informe tous les athlètes également par écrit.

Les candidat·e·s qui n'ont jamais fait partie de la sélection finale sont informé·e·s directement et exclusivement par l'entraîneur national. C'est seulement une fois que tous les athlètes et membres de la délégation ont été mis au courant de la décision que Swiss Paralympic publie un communiqué de presse à l'intention du grand public.

5. Agenda

Dépôt de la proposition de sélection par l'entraîneur·e national·e:	24.06.2025
Date officielle de la sélection par Swiss Paralympic:	26.06.2025

FAKO
SWISS PARALYMPIC



Conchita Jäger



Andreas Heiniger.



p.o. Cristof Baer

Entraîneur national de tennis de table



Fabrice Descloux

Ittigen, le 17 mars 2025